

OCTOBRE 2023

TRAJECTOIRE

LE MAGAZINE DES DÉFIS DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

e-santé



DOSSIER

SÉCUR NUMÉRIQUE,
PREMIER BILAN D'ÉTAPE

**LES LEÇONS À TIRER
POUR INSTALLER
SUR LE LONG TERME
LA DYNAMIQUE ENGAGÉE**

LA PAROLE À...



Francis Mambrini, président de la FEIMA

« NOUS SOMMES EN TRAIN DE FRANCHIR UN POINT DE BASCULE DANS LES DYNAMIQUES D'USAGE DES SERVICES ESSENTIELS PORTÉS PAR LE SÉGUR NUMÉRIQUE. »

À l'heure des premiers bilans de la vague 1 du programme Ségur Numérique, la FEIMA souhaite partager les retours d'expériences de ses membres aux termes de près de trois années d'investissement et de mobilisation soutenus.

Si les membres de la fédération se sont engagés massivement dans le programme Ségur numérique (75 % des logiciels référencés en officine et 90 % en médecine de ville), c'est parce qu'ils avaient la conviction que le cadre établi, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne sur des objectifs communs et partagés, étaient de nature à réunir les conditions de la réussite de l'ambition fixée.

Une conviction partagée par les membres des collèges sage-femmes, paramédicaux et dentistes de la FEIMA qui observent avec attention les modalités et conditions de leur entrée dans le dispositif, à la lumière des enseignements de la vague 1.

Si nous sommes en train de franchir un point de bascule dans les dynamiques d'usage des services essentiels portés par le Ségur numérique, nous sommes néanmoins tout à fait conscients des **efforts qu'il reste à réaliser pour apporter une satisfaction pleine et entière aux professionnels de santé**. Ce défi que nous sommes prêts à relever conditionne l'ouverture de la vague 2 dans les meilleures conditions possibles, pour autant que nous soyons capables de **tirer les enseignements des difficultés rencontrées en vague 1**.

Car c'est bien sur cette question fondamentale des enjeux de transformation des pratiques, de formation et d'accompagnement des acteurs de soin et sur les derniers défis techniques à relever, que nous devons poursuivre la mobilisation collective dans laquelle nous nous sommes engagés dans le cadre de l'opération Sentinelle.

Pour se faire, outre les aspects détaillés dans ce dossier, trois points essentiels doivent impérativement être pris en compte.

- Le maintien du **pacte de confiance collectif**, issu de la « *Déclaration commune sur les enjeux du numérique en santé* » de mai 2020 et de la *Charte « Engagé pour la e-santé »* de septembre 2020, **fondateur de l'initiative Ségur**.
- La **dimension temporelle** dans laquelle doivent s'inscrire les logiques de transformation qui sont à l'œuvre.
- Une **régulation qui conjugue de manière harmonieuse les intérêts publiques, institutionnels, professionnels et les intérêts industriels**.

En rebond de la métaphore des « petits pas », couramment utilisée par les pouvoirs publics pour qualifier l'approche retenue en matière de développement du numérique en santé et du programme Ségur numérique en particulier, j'ajouterais volontiers qu'au pied des grands sommets, les bons marcheurs savent que pour atteindre des objectifs ambitieux, il faut **savoir prendre le temps** de gérer un effort soutenu.

SYNTHÈSE DES POINTS SAILLANTS ET DES ACTIONS À ENGAGER IDENTIFIÉS PAR LA FEIMA

À L'ISSUE DU BILAN DE LA VAGUE 1 DU PROGRAMME SÉCUR NUMÉRIQUE.

Maintenir la dynamique de confiance, fondatrice de l'initiative Ségur

Un projet de cette ampleur, par l'étendue des sujets à traiter, le nombre et la diversité des acteurs impliqués, se heurte inévitablement à des difficultés diverses. La seule façon de les surmonter repose sur la capacité du collectif impliqué à rester soudé et mobilisé sur une analyse partagée, dans un esprit de transparence, d'objectivité et de confiance mutuelle.

Inscrire les mécanismes de régulation dans une démarche conjuguant de manière harmonieuse intérêts publics, institutionnels, professionnels et industriels

Si nous sommes tous alignés sur les objectifs et les enjeux, la conjugaison des intérêts de différentes parties prenantes se heurte souvent à des impératifs propres à chacune d'entre elles ou dictés par les réalités de terrain. Faute d'y être attentifs, et parce que ces derniers refont inévitablement surface, les risques de désalignement et de rétropédalage sont loin d'être négligeables. Pour s'en prémunir, les mécanismes de fixation des règles doivent s'inscrire dans une logique de gouvernance associant les parties prenantes le plus en amont possible.

Tenir compte des logiques de transformation pour adapter le rythme et la temporalité du projet

La portée du programme, tant par les évolutions techniques, fonctionnelles et ergonomiques des logiciels métier, que par les adaptations organisationnelles et l'évolution des pratiques professionnelles, engendre de profondes mutations. La temporalité du projet (finalisation des actions

en cours pour assurer la réussite de la vague 1, et prolongement à travers la vague 2), ne peut s'affranchir de ces réalités intangibles. Les actions de planification en débat doivent en tenir compte pour coconstruire une feuille de route réaliste.

Tirer les enseignements de la vague 1 pour engager la suite du programme sur de bonnes bases

Nous sommes conscients des efforts qu'il reste à réaliser pour apporter une satisfaction pleine et entière aux professionnels de santé. Les leviers, identifiés dans le cadre de l'opération Sentinelle, font d'ores et déjà l'objet d'une mobilisation collective. Outre la poursuite des améliorations et des évolutions techniques, fonctionnelles et ergonomiques des logiciels, les axes de mobilisation suivants ont été recensés :

- Reprise des actions de communication vers les professionnels de santé (vecteurs d'intérêt pour Mon Espace Santé à travers leur contribution au partage et à l'échange d'informations) et le grand public (vecteurs d'incitation aux usages auprès des professionnels de santé).
- Poursuite des actions d'accompagnement sous toutes leurs formes.
- Mise en œuvre des solutions pour faire face aux problèmes multifactoriels recensés à l'égard des usages de la messagerie sécurisée professionnelle MSSanté.
- Activation des mécanismes de délégation d'accès aux services pertinents.
- Ouverture d'espaces de concertation impliquant toutes les parties prenantes, dans une perspective d'analyse qualitative des services socles et d'identification des axes d'amélioration.



SÉCUR NUMÉRIQUE, PREMIER BILAN D'ÉTAPE **LES LEÇONS À TIRER POUR INSTALLER SUR LE LONG TERME LA DYNAMIQUE ENGAGÉE**

Lancé officiellement en août 2021, le programme Ségur numérique s'inscrit dans le droit fil de la stratégie nationale de santé et de la feuille de route « accélérer le virage numérique ». Une trajectoire qui ambitionne de « Généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre professionnels de santé et avec le patient, pour mieux prévenir et mieux soigner ».

UNE AMBITION MOBILISATRICE

Considérant que les conditions étaient enfin réunies pour engager une poussée puissante au service d'un déploiement généralisé des cas d'usages prioritaires portés par le programme, les industriels représentatifs des différents couloirs ont fait preuve d'**une mobilisation sans précédent**.

Une mobilisation qui s'est effectuée au prix d'arbitrages complexes, afin de conjuguer les impératifs liés à leurs propres feuilles de routes stratégiques, ceux liés au poids croissant des exigences réglementaires qui

caractérisent le secteur et ceux liés à l'ampleur des sujets à traiter dans le programme Ségur numérique.

Pour rappel du champ à couvrir sur le couloir médecine de ville, aux fins d'intégration des services cibles dans les logiciels métier et de déploiement de nouvelles versions produits sur le terrain :

- téléservices de gestion et de qualification l'identifiant national de santé (INS).
- Téléservices d'alimentation et d'interrogation du DMP/MES.
- Messagerie sécurisée professionnelle (MSSanté) et messagerie citoyenne (MES).
- Conformité des documents échangés aux

exigences d'interopérabilité (résultats d'examen de biologie, lettres de liaison Ville-Hôpital, CR opératoire, CR d'imagerie, volet de synthèse médicale, certificats médicaux, ...).

- Ordonnance numérique.
- Nouveaux dispositifs d'authentification (Pro Santé Connect et eCPS) et d'identification (e-Vitale) dématérialisés.

UNE MOBILISATION SOUS CONTRAINTES

Osons le dire ici, sans autre intention que de rétablir une réalité parfois sujette à distorsion, les investissements consacrés par les éditeurs pour répondre aux exigences du programme ont été bien supérieurs aux financements perçus. Les bilans comptables réalisés par les membres de la FEIMA fin 2022 faisaient état d'un rapport de 1 à 1,6. Au-delà, et considérant que les éditeurs ont assumé ces investissements financiers à l'aune des enjeux stratégiques du programme, **trois points de contrainte majeurs méritent d'être soulignés.**

La dimension temporelle du programme et de ses différents jalons, que nous avons sans doute collectivement appréciée avec un excès d'optimisme lors de son lancement. L'épreuve du feu a mis en lumière l'importance qu'il convenait d'accorder à cette question, tant à l'égard des travaux de recherche et développement qu'à l'égard des actions de mobilisation, d'accompagnement et d'adhésion des professionnels de santé aux usages des services proposés. Si plusieurs aménagements calendaires ont été réalisés au regard des difficultés observées, force est de constater les effets délétères liés au déploiement de versions

logicielles fortement impactées, avec des cycles de développement et de qualification trop resserrés, pour tenir à tout prix les délais du programme.

La mobilisation et l'accompagnement des professionnels de santé qui conditionnent en partie leur **adhésion aux usages** des services proposés, se heurtent à plusieurs causes racines que le Ségur numérique a mis en évidence :

- un déficit d'acculturation et de formation au numérique, tant en matière de formation initiale qu'en matière de formation continue. Les récentes initiatives adoptées pour combler cette lacune vont devoir s'accroître et s'accélérer au regard de la place qu'est appelée à prendre le numérique dans les pratiques des professionnels de santé.
- L'insuffisance des moyens alloués à cette question, laquelle s'inscrit de surcroît dans un contexte de disponibilité temporelle particulièrement contraignant en secteur ambulatoire et qui est totalement absente des mécanismes de soutien susceptibles d'être mobilisés dans le champ conventionnel (ROSP).

Le déficit d'organisation des acteurs de santé à l'égard d'activités numériques croissantes auxquelles ils sont confrontés. La FEIMA s'était mobilisée, lors des discussions présidant au lancement du programme Ségur numérique, ...

« MENER UN TRAVAIL DE FOURMI, CABINET PAR CABINET, NÉCESSITE DE PRENDRE DU TEMPS. »

Franck Devulder, président de la CSMF

...

pour que le **regain d'activité numérique des professionnels de santé**, inévitablement induit par l'usage des services portés par le programme, mais pas que..., fasse l'objet d'une **reconnaissance via les dispositions forfaitaires** du dispositif conventionnel (forfaits structures et FAMI). Si des réponses, que nous saluons positivement, ont été apportées, elles nous paraissent encore insuffisantes au regard des enjeux qui lui sont attachés. Les éditeurs membres de la FEIMA sont d'autant plus sensibles à cette question qu'ils considèrent que les exigences qui leur sont imposées par le programme Ségur numérique à l'égard de l'atteinte d'objectifs d'usages des services, ne relèvent qu'en partie de leur responsabilité.

Dans ce contexte inéluctable d'accroissement de l'usage des services numériques en santé, les retours terrain ont par ailleurs mis en lumière la **nécessité d'adapter les modes d'organisation** en place, prioritairement au sein des cabinets médicaux,

mais également au sein des structures d'exercice pluriprofessionnel ambulatoires. Redonner du temps médical aux professionnels du secteur, dans le contexte de tension sur les effectifs auquel nous sommes confrontés, ne peut se limiter à l'optimisation des outils qu'ils utilisent quotidiennement, même si elle a toute sa légitimité.

La réponse qui mérite selon nous d'être explorée plus avant est celle qui repose sur la capacité des professionnels du soin à **déléguer nombre d'activités numériques** en s'appuyant de manière plus résolue sur les secrétaires et assistants médicaux.

Une réponse qui relève de la responsabilité des professionnels et des organisations de santé, mais aussi des moyens qui leur sont alloués pour y faire face. La question de l'adaptation des contraintes d'accès aux services candidats à la délégation trouve ici toute son importance et devra faire l'objet d'une mobilisation soutenue de la part des pouvoirs publics pour y faire face.

« LES DYNAMIQUES ENCLENCHÉES AVEC LE SÉGUR DU NUMÉRIQUE ONT CONSIDÉRABLEMENT TRANSFORMÉ L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE AU QUOTIDIEN, NOTAMMENT POUR TOUT CE QUI RELÈVE DU PARTAGE D'INFORMATION AVEC LES PATIENTS. »

Si la phase de formation, qui est essentielle pour les assistantes comme pour les praticiens, pour s'accoutumer aux nouveaux usages, peut être chronophage, le bénéfice est réel et on y est tous gagnants, patient compris. L'interopérabilité des dispositifs techniques nous fait en effet gagner à tous un temps considérable. Toutes les étapes de la gestion de la relation avec le patient ont été simplifiées et se réalisent désormais sans contraintes, au profit de la prise en charge du patient. L'intégration de ces activités numériques dans ma pratique a été considérablement facilitée par l'organisation mise en place. Une organisation qui repose sur une délégation d'une partie significative des tâches numériques vers mon secrétariat et qui me permet de me centrer sur mes activités de soin. Demain, avec le développement de l'IA dans la phase diagnostic, ce sera aussi du temps de gagné, mais c'est une autre histoire... »

Docteur Olivier Boujenah, chirurgien-dentiste, Paris

20 SEPTEMBRE 2023, UNE PREMIÈRE ÉTAPE FRANCHIE AVEC SUCCÈS

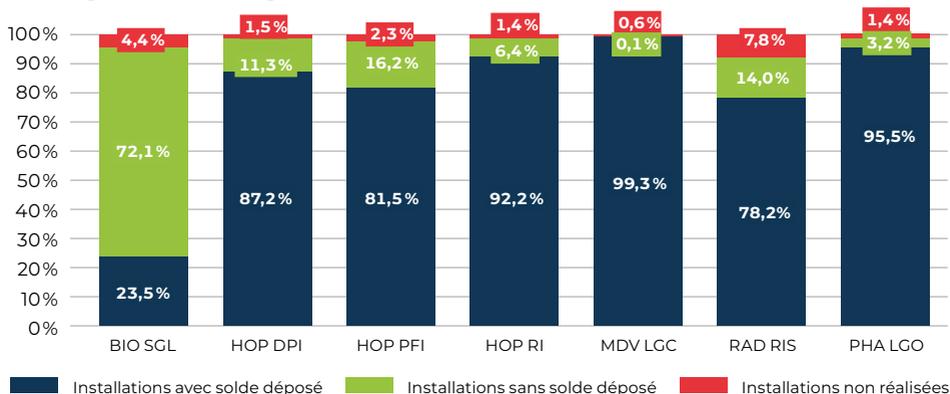
Le 20 septembre dernier marquait une étape importante du programme Ségur numérique : la date limite des installations des mises à jour « Ségur vague 1 » des logiciels référencés.

Aux termes d'une mobilisation exceptionnelle, et sur une durée limitée, **les éditeurs**

référéncés ont déployé plus de 99 % des mises à jour Ségur auprès des professionnels de santé engagés dans le programme.

Une masse critique d'établissements et de professionnels de santé disposent désormais de logiciels permettant, à chaque épisode de soins, d'alimenter le profil Mon Espace Santé du patient, et d'envoyer les informations pertinentes aux correspondants de santé par messagerie sécurisée.

Le bilan (provisoire) du déploiement des logiciels de la vague 1 sanitaire



Source ministère de la santé – conférence de presse du 21 septembre 2023

Outre les actions de déploiement de solutions Ségur, cette étape permet de mettre en lumière ce qui constitue l'enjeu majeur du programme : l'adhésion des professionnels de santé aux usages des services proposés.

Des professionnels de santé envoient désormais plus de 12 millions de documents chaque mois vers Mon Espace Santé, avec une progression qui se confirme chaque semaine. Chaque mois, ce sont autant de documents envoyés qu'en 15 ans

+ 12 millions

C'est le nombre de documents envoyés chaque mois par les professionnels de santé vers Mon Espace Santé

dans l'histoire du DMP ! « *Une page est tournée* », soulignait la Délégation au Numérique en Santé lors de la conférence de presse du 21 septembre dernier !

« QUE DE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 2004 ET LA PREMIÈRE ANNONCE DU DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ.

Avec la participation des usagers et l'engagement des pouvoirs publics pour un numérique éthique et humaniste, les patients ont plus que jamais les cartes en main pour maîtriser leurs données de santé. Nous devons poursuivre ensemble notre mobilisation pour convaincre les professionnels hésitants et accompagner nos concitoyens à l'apprentissage de ces nouveaux outils. »

Gérard Raymond, président de France Assos Santé

DÉMARCHE SENTINELLE : PLAN D'ACTION POUR LEVER LES FREINS À L'ADHÉSION AUX USAGES DES SERVICES DÉPLOYÉS

Sur le secteur ambulatoire, et en médecine de ville en particulier, **le principal défi à relever est désormais celui de l'adhésion aux usages des services déployés.**

Un enjeu particulièrement complexe sur ce secteur, pour des raisons tenant aux points de contraintes soulignés précédemment, lesquels se sont traduits par une déstabilisation des logiciels lors des premières vagues de déploiements et une difficulté de mobilisation des professionnels de santé.

Conscients des écueils à surmonter, les éditeurs membres du collège médecins de la FEIMA se sont mobilisés dès le début de l'année 2023 dans la **démarche Sentinelle**, avec pour objectif d'analyser les freins et les leviers à activer pour les lever.

Une démarche menée en partenariat avec les instances de gouvernance du programme, dans un esprit de confiance, de transparence et de coopération renforcée. Une démarche qui s'est traduite

par la co-construction d'un plan d'actions dans lequel pouvoirs publics et éditeurs se sont engagés dans le courant du mois d'avril. Ce plan repose sur l'activation de différents leviers :

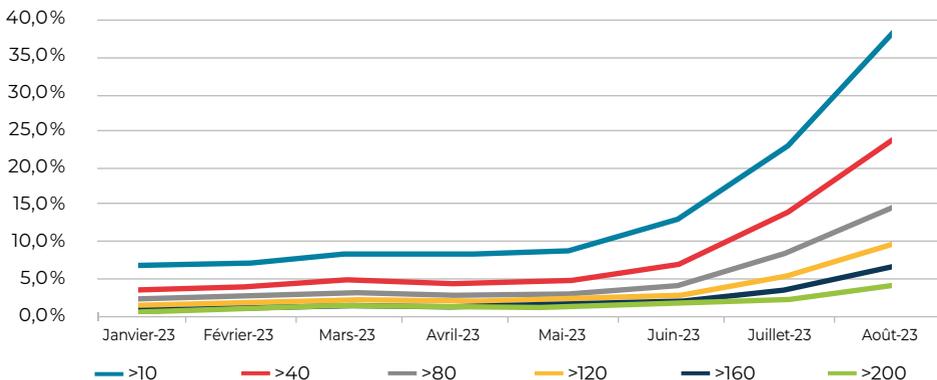
- évolutions techniques et fonctionnelles des logiciels.
- Renforcement de la communication et de l'information à destination des professionnels de santé.
- Accompagnement de proximité via la mobilisation du réseau des délégués numériques de l'assurance maladie.
- Assouplissement des contraintes réglementaires de qualification des INS.
- Actions de soutien en faveur du développement de la délégation des tâches numériques des professionnels.

Les efforts entrepris sur la période écoulée depuis le lancement de ce plan d'actions permettent de faire un double constat.

Nous sommes en train de franchir un point de bascule dans les dynamiques d'usage des services essentiels portés par le Ségur numérique, comme le démontrent les courbes d'usages résultant des déploiements des versions optimisées des logiciels.

Évolution de l'alimentation de MES, depuis janvier 2023

Illustration de la progression d'un logiciel Ségur déployé chez 8.000 médecins de ville



Chaque courbe indique le % des médecins équipés Ségur dépassant le seuil d'alimentation de N documents au cours du mois.

Une bascule qui, au-delà de la dynamisation des usages, se traduit pour un nombre croissant de professionnels de santé, par une **perception tangible des bénéfices qu'ils peuvent en tirer dans leur pratique.**

« LA QUALIFICATION D'UNE IDENTITÉ EST FONCTIONNELLE LE PLUS SOUVENT ET SE FAIT DE MANIÈRE FLUIDE. Je suis très content de la facilité que propose mon logiciel pour alimenter le DMP. La nouvelle connexion en arrière-plan fonctionne très bien et est ergonomique. Je partage au médecin traitant sur le DMP tous les courriers des examens réalisés. Je considère que la production d'un document pour être déposé dans le DMP est désormais simple et transparente par le simple fait de valider et d'envoyer au DMP en un seul clic. Tout comme la récupération d'un document du DMP dans le dossier patient. Même s'il subsiste quelques instabilités ou des problèmes de lecture des résultats structurés de biologie, je peux dire que mon logiciel a atteint le niveau d'ergonomie attendu. La dernière version SEGUR de mon logiciel est indiscutablement plus stable depuis les améliorations apportées. »

Dr Pascal Charles, pneumologie à Strasbourg

« DANS MA PRATIQUE QUOTIDIENNE, LE SÉCUR NUMÉRIQUE SE TRADUIT PAR DEUX BÉNÉFICES MAJEURS.

Accéder aux données de santé du patient de manière simplifiée, directement à partir la fiche patient de mon logiciel qui devient un véritable tableau de bord de suivi et contribue ainsi à renforcer notre capacité de conseil aux patients (adaptation des traitements sur la base des résultats de biologie reçu par exemple) et d'amélioration de sa prise en charge. Réduire la fraude des ordonnances et renforcer la coordination par le biais de la dématérialisation de l'ordonnance (communication renforcée avec les médecins). Le traitement, l'envoi et le dépôt d'informations telles que les notes de vaccination dans le DMP ou à des confrères sont complètement intégrés dans mon logiciel. Je recommande à mes patients d'activer leur Espace Santé qui regroupe, dans un environnement sécurisé, toutes leurs données de prise en charge. »

Laurie Mettavant, docteur en pharmacie, Pharmacie DENRY à Gondreville

Nous sommes néanmoins tout à fait conscients des efforts qu'il reste à réaliser pour apporter une satisfaction pleine et entière aux professionnels de santé.

Plusieurs leviers, identifiés dans le cadre de l'opération Sentinelle, font d'ores et déjà l'objet d'une mobilisation collective.

Outre la poursuite des améliorations et des évolutions techniques, fonctionnelles et ergonomiques des logiciels, **les axes de mobilisation suivants ont été recensés :**

- reprise des actions de communication à destination des professionnels de santé (vecteurs d'intérêt pour Mon Espace Santé à travers leur contribution au partage et à l'échange d'informations) et du grand public (vecteurs d'incitation aux usages auprès des professionnels de santé).
- Poursuite des actions d'accompagnement sous toutes leurs formes.
- Mise en œuvre des solutions permettant de faire face aux problèmes multifactoriels recensés à l'égard des usages de la messagerie sécurisée professionnelle MSSanté.

- Activation des mécanismes de délégation d'accès aux services pertinents.
- Ouverture d'espaces de concertation impliquant toutes les parties prenantes, dans une perspective d'analyse qualitative des services soles et d'identification des axes d'amélioration.

Autant de sujets qu'il convient de traiter, dans l'esprit de confiance, de transparence et de coopération sur lequel s'est bâti le Ségur numérique, pour que les conditions de lancement de la vague 2 du programme soient de nature à garantir son succès.

LES CONDITIONS POUR GARANTIR LE SUCCÈS DE LA VAGUE 2 ET PLUS LARGEMENT CELUI DE L'AMBICTION SÉCUR

La FEIMA s'est exprimée à plusieurs reprises sur cette question. **Il ne nous paraît pas raisonnable d'engager le lancement de la vague 2 sans que nous disposions des garanties totales de succès de la vague 1.**

Les actions recensées ci-avant sont de nature à **traiter les derniers points de contrainte qui conditionnent un ancrage qualitatif et durable des services portés par le programme.**

Néanmoins, pour parvenir à une mobilisation efficace des acteurs impliqués, **le facteur temps doit impérativement être pris en compte** si l'on veut bénéficier pleinement des effets de levier attendus. Une dimension temporelle qui doit, de surcroît, permettre de finaliser les derniers arbitrages en cours sur la définition du périmètre de cette vague 2.

L'analyse que nous avons faite des documents qui nous ont été soumis pour discussion (AAF, REM, DSR), montre que nombre de sujets nécessitent d'être explorés plus avant, parmi lesquels arbitrages fonctionnels et techniques, conditions de mobilisation des industriels (équilibre de l'équation charge/calendrier/prix).

Des questions délicates et essentielles pour poser le cadre de la prochaine étape dans les meilleures conditions possibles et qui méritent que nous prenions le temps de les aborder de manière détaillée et sereine, dans l'esprit du pacte de confiance collectif qui présidait au lancement du programme.

Nous ne comprendrions pas qu'au regard des enjeux du programme, et des bascules qui sont en train de s'opérer, nous ne soyons pas en mesure de décaler de quelques mois le lancement de la vague 2, aux risques de reproduire dans cette nouvelle phase cruciale les difficultés non résolues et de démobiliser les acteurs ayant fait preuve jusqu'alors d'une mobilisation soutenue.

LES NOTES DE POSITION DE LA FEIMA SUR LE SÉCUR NUMÉRIQUE

La FEIMA a publié plusieurs notes ayant pour objectif de faire état de ses positions au cours des différentes étapes du programme Ségur.

Ces notes sont accessibles sur le site Internet de la FEIMA à l'adresse : <https://www.feima.fr/publications/notes/>

EN SAVOIR +

Pour ceux qui souhaitent disposer d'informations détaillées, celles-ci sont accessible via les liens suivants.

Site de l'ANS :

[Le Ségur du numérique en santé | Agence du Numérique en Santé \(esante.gouv.fr\)](https://www.ans.solidarites-sante.gouv.fr/)

Site de la CNAM :

<https://www.ameli.fr/>

[Mon Espace Santé – Vous avez la main sur votre santé \(monespace-sante.fr\)](https://www.monespace-sante.fr/)

LES ACTUS DE LA FEIMA

La FEIMA s'est mobilisée au cours de ces derniers mois sur plusieurs sujets qui ont fait l'actualité dans le domaine de la santé.

Aux termes de plusieurs rencontres avec des représentants parlementaires particulièrement impliqués dans l'examen des lois relatives à l'organisation des soins (RIST, VALLETOUX), la fédération a publié une note de position sur les **délégations de compétences** et le recours aux services numériques d'échange et de partage de données, au bénéfice de la réussite de cette ambition.

Auditionnée par les membres de la mission Borne, ainsi que par plusieurs parlementaires, la FEIMA a fait état de sa position et des axes de contribution de ses membres pour que l'information sur les **ruptures de médicaments** soit portée à la connaissance des médecins de manière pertinente, *via* les services d'aide à la prescription de leur logiciel.



Accord tripartite InterAMC – les Libéraux De Santé – FEIMA. Soucieuse d'apporter des réponses aux attentes des professionnels de santé libéraux en matière de dispense d'avance de frais, la FEIMA a signé un accord de collaboration tripartite avec l'InterAMC et les Libéraux de santé (LDS). Une collaboration qui, au-delà des avancées techniques, se traduit par une volonté commune de faciliter l'accès aux soins pour tous les Français.

 Retrouvez nos publications sur ces différents sujets dans la rubrique « publications » du site Internet de la FEIMA. www.feima.fr/publications

LA FEIMA EN BREF

Ils ont rejoint les rangs de la Feima Au cours des 12 derniers mois : **Les sociétés Ouvrez la Boîte** et **Xtrem Santé** (collège médecins), **Dentalvia Medilor** (collège dentistes), **InfoSoft** et **VisioPharm** (collège pharmaciens), **Pratilog** (collège paramédicaux), **Synapse Medicine** (Bases de données médicamenteuses).

La représentativité de la fédération sur le secteur ambulatoire, qui constitue son ADN, se porte désormais à 85 % des professionnels de santé du premier recours.

 Retrouvez la présentation de nos membres, et bien d'autres informations (organisation, missions et activités, nos actions, actualités et publications), sur le nouveau site Internet de la FEIMA : <https://www.feima.fr>

Suivez-nous sur  